

Quelques règles en cas de risques



Écoutez la radio - 99.0 FM - C'est le meilleur moyen d'être informé.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront les premiers pris en charge.



Ne téléphonez pas. Laissez les lignes aux secours.



Veillez aux personnes en difficulté près de chez vous

Gardez avec vous le matériel nécessaire

- ◆ Lampe torche avec piles
- ◆ Radio portable avec piles
- ◆ Eau potable
- ◆ Couverture
- ◆ Papiers d'identité
- ◆ Médicaments urgents
- ◆ Téléphone portable
- ◆ Quelques vêtements

NOTES



DICRIM

Document
d'Information
Communale
sur les Risques
Majeurs



Edition 2024
Document à conserver

Table des matières

| | |
|------------------------------|-------|
| Risque d'inondation | P. 5 |
| Risque de rupture de barrage | P. 6 |
| Risque tempête | P. 7 |
| Risque feux de forêt | P. 8 |
| Risque matières dangereuses | P. 9 |
| Risque canicule | P. 10 |
| Risque grand froid et neige | P. 11 |



Numéros utiles



| | |
|---------------------------|----------------|
| Pompiers | 18 ou 112 |
| SAMU | 15 |
| Gendarmerie | 17 |
| Météo France | 01 77 94 77 94 |
| Mairie | 05 53 63 00 73 |
| Groupe médical Le Bugue | 05 53 07 26 87 |
| Groupe médical Ste Alvère | 05 53 22 73 34 |

L'alerte sur la commune

En cas d'évènement exceptionnel majeur ou de catastrophe particulière, la commune prévoit d'alerter la population de la façon suivante :

- Par le porte-à-porte effectué par les **Re-lais De Quartier** à la demande du **Poste Communal de Commandement**
- Si possible, par téléphone pour l'ensemble de la population.
- Application « PanneauPocket »

RISQUE GRAND FROID ET NEIGE

Épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Mesures de prévention

- * Service hivernal du Conseil Départemental pour les routes départementales prioritaires.
- * Service hivernal de la communauté d'agglomération pour les axes reliant les bourgs aux départementales prioritaires.
- * Sel dans la commune.

Se protéger avant

- * Pour les personnes fragiles, inscrivez-vous sur le registre du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour une aide en cas de grand froid ou neige (CIAS - 05 53 54 76 70)
- * Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage, ne bouchez pas les aérations, n'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu.
- * En cas d'utilisation de groupe électrogène, veillez à le placer à l'extérieur du bâtiment.
- * Prévoyez de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risques de gel des canalisations et/ou de coupure d'électricité)

Se protéger pendant

- * Écoutez les conseils des pouvoirs publics à la radio.
- * Soyez en contact régulier avec vos proches, notamment vos amis ou voisins qui sont seuls
- * N'hésitez pas à contacter le CIAS.
- * Nourrissez-vous convenablement et ne buvez pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- * Maintenez un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants. Les personnes à risques doivent limiter les activités extérieures.
- * Ne surchauffez pas votre logement et aérez-le une fois par jour.
- * Maintenez la température ambiante de votre logement à 19°C et n'obstruez pas les bouches d'aération.
- * Évitez les déplacements en voiture.

RISQUE CANICULE

Forte température, même la nuit (> 30°C le jour, > 20°C la nuit pendant plusieurs jours.

Mesures de prévention

- * Pour les personnes fragiles, inscrivez-vous sur le registre du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour une aide en cas de canicule (CIAS - 05 53 54 76 70)
- * En cas de prise de médicaments, parlez-en à votre médecin traitant.
- * Carte de vigilance Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- * Site d'informations : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Personnes âgées : que faire ?

- * Mouillez votre peau tout en assurant une légère ventilation.
- * Maintenez les volets fermés.
- * Aérez le logement la nuit.
- * Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (entre 10h et 18h)
- * Passez plusieurs heures dans un endroit frais et climatisé.
- * Mangez normalement (prioritairement des produits riches en eau)
- * Buvez un peu d'eau toutes les 2 heures et ne consommez pas d'alcool.
- * Donnez des nouvelles à votre entourage.

Enfant et adulte : que faire ?

- * Buvez beaucoup d'eau.
- * Ne faites pas d'efforts physiques intenses.
- * Ne restez pas en plein soleil.
- * Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.
- * Ne consommez pas d'alcool.
- * Prenez des nouvelles de votre entourage, plus particulièrement des personnes fragiles.

Signes d'alerte

Maux de tête, fatigue, vertiges, malaise, désorientation, troubles du sommeil, difficultés à s'alimenter et à se déplacer, forte transpiration, diarrhée, crampes musculaires, peau plissée plus que d'ordinaire aux bras ou aux jambes chez les personnes âgées = déshydratation.

Si vous voyez un personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, prévenez le médecin traitant ou appelez immédiatement les secours en faisant le 15.

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Chères paunatoises, chers paunatois,

La sécurité des habitants de Paunat est une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux leurs conséquences et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces évènements majeurs.

Nous vous demandons de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** dont l'objectif est l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

L'information constitue souvent la première étape dans une démarche de prévention efficace.

Le comité de rédaction PCS/DICRIM

Pour en savoir plus

Documents consultables en mairie :

- PCS - **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde
- DDRM - **D**ocument **D**épartemental sur les **R**isques **M**ajeurs
- PPRI - **P**lan de **P**révention du **R**isque **I**nondation

Cadre législatif

Les articles L 125-2 & R125-9 à 14 du Code de l'Environnement posent le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt.
- **Les risques technologiques** : risques industriels, nucléaires, rupture de barrage.
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par route, autoroute, voie ferrée ou canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une fréquence faible** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats) ou aux mouvements sociaux (émeutes) non traités dans ce document.

RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

Sur la commune, le risque est limité aux routes départementales :

- ⇒ D2 - Route des Moulins
- ⇒ D31 - Routes du Colombier & du Cingle
- ⇒ D703 - Route de Bergerac

Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte (pompiers 18, gendarmerie 17) en précisant le lieu exact et, si possible, le danger.
 - S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
 - Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous en approchant.
 - Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Se protéger pendant

- Mettez-vous à l'abri
 - Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche.
 - Fermez portes et fenêtres.
 - Arrêtez les ventilations.
- **Ou** éloignez-vous (évitiez de rester dans votre véhicule)
- Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni étincelle, ni flamme.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphonez que pour donner l'alerte.

RISQUE FEUX DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie se propage sur une superficie d'au moins un hectare. Une grande partie de la commune est boisée, nous sommes donc concernés par ce risque.

Recommandations

- ◇ Réhabilitation et création de pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)
- ◇ Alerte des populations par l'équipe municipale.

Se protéger avant

- ◇ Respecter l'arrêté préfectoral n° 010812 du 15 juin 2001 règlementant l'emploi du feu (à consulter en mairie ou sur internet) - Rappel : *il est formellement interdit à toute personne de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes ainsi qu'à moins de 200 m de ces terrains.*
- ◇ Débroussailliez autour des résidences et dépendances - Une information sur le débroussaillage est disponible sur <https://www.dfci-aquitaine.fr/>
- ◇ N'encombrez pas les chemins de secours.

Se protéger pendant

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- ◇ Alertez les sapeurs pompiers (le 18 ou le 112)
- ◇ Recherchez un abri en fuyant, dos au feu.
- ◇ Respirez à travers un linge humide.
- ◇ En voiture, ne sortez pas du véhicule.

Dans un bâtiment

- ◇ N'évacuez que sur ordre des autorités.
- ◇ Fermez les bouteilles de gaz.
- ◇ Fermez fenêtres, portes et volets.
- ◇ Évitez de téléphoner pour que les secours disposent au mieux des réseaux.
- ◇ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ◇ Ouvrez le portail de votre terrain.
- ◇ Enfermez-vous dans votre maison ou tout autre lieu et manifestez votre présence.

Se protéger après

- ◇ Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment.
- ◇ Inspectez votre habitation.

RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Le territoire communal pourrait être concerné en aval des vallées du Paunat et de la Pradelle ainsi qu'à Bac de Sors pour les crues de la Dordogne.

Mesures de prévention

Dès que le niveau du risque est avéré, un message d'alerte est transmis aux administrés exposés au risque et préalablement inscrits dans ce dispositif.

S'informer

Informations et prévisions hydrologiques

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

L'équipe municipale vous avertira de l'évolution de la situation.

Se protéger pendant

- ◆ Montez à pied dans les étages,
- ◆ Coupez l'électricité et le gaz,
- ◆ Ecoutez à la radio les consignes à suivre France Bleu Périgord (99 FM),
- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche : l'école s'occupe d'eux,
- ◆ Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours,
- ◆ N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

Se protéger après

- ◆ Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours. Dégagez les bouches de ventilation basses. Désinfectez.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
- ◆ Veillez aux personnes en difficulté près de chez vous.

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Le territoire communal est concerné par ce risque, notamment du fait des barrages implantés hors du département : Bort-les-Orgues, l'Aigle, le Chastang, ... Située en aval, la commune serait touchée par une onde de submersion en cas de rupture (pour Bort-les-Orgues, environ 10h après)

Mesures de prévention

- ◆ Alerte des populations par l'équipe municipale.

Se protéger avant

- ◆ Prenez connaissance des points hauts sur lesquels se réfugier et repérez les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

Se protéger pendant

- ◆ Rejoignez les points hauts.
- ◆ Écoutez France Bleu Périgord (99 FM) Les messages et informations en provenance des autorités y seront diffusés.
- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.
- ◆ Ne téléphonez pas pour vous renseigner. Les services de secours et les mairies ont besoin de toutes les lignes téléphoniques.
- ◆ Ne prenez pas votre véhicule.

Se protéger après

- ◆ Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours. Dégagez les bouches de ventilation basses. Désinfectez.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
- ◆ Veillez aux personnes en difficulté près de chez vous.

RISQUE TEMPÊTE

Les vents : on parle de tempête lorsque la vitesse du vent dépasse 89 km/h.

Les pluies : elles accentuent les dégâts causés par le vent.

Mesures de prévention

- Respect des normes de construction.
- Élagage des arbres près des bâtiments, voire abattage s'ils sont malades.

Se protéger avant

- Consultez régulièrement les bulletins d'alerte météorologiques sur www.meteo.fr
- Placez à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol, ...)
- Fermez portes et volets.

Se protéger pendant

- Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio France Bleu Périgord (99 FM) et les autorités.
- Restez chez vous est la meilleure protection.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Évitez de téléphoner pour que les secours disposent au mieux des réseaux.

En cas d'obligation de déplacement

- Soyez très prudent. Respectez en particulier les déviations mises en place.
- Roulez doucement.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Se protéger après

- Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités. Informez les autorités de tout danger observé.
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre.
- Repérez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne téléphonez pas afin de réserver les réseaux aux services de secours.
- Apportez une première aide aux voisins.
- Pensez aux personnes âgées et aux personnes handicapées.
- Mettez-vous à la disposition des secours.